

# SERVICE DIFFUS

## MINEURS NON ACCOMPAGNES

SECTEUR

ENFANCE – JEUNESSE – FAMILLES

# RAPPORT D'ACTIVITE 2022

**SERVICE DIFFUS MINEURS NON ACCOMPAGNES**

4, avenue de Gairaut, 06100 Nice / 04 92 07 12 13

[direction-enfance-famille@fondationdenice.org](mailto:direction-enfance-famille@fondationdenice.org)





# REFUSER LA FATALITE DE L'EXCLUSION

En 2022,

la Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, en apportant des réponses aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de chaque personne accompagnée.

Nos engagements ont pour but de changer les représentations sur la pauvreté, d'expérimenter des pratiques et des actions sociales innovantes, de mettre la personne en situation de choisir librement son chemin de vie.

Il s'agit de développer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées.

Grâce à l'action de nos 453 collaborateurs-trices réparti.e.s sur 24 sites sur tout le département des Alpes-Maritimes, avec un budget de fonctionnement de 27 millions d'euros, la Fondation accompagne plus de 10 000 personnes chaque année et gère 482 logements dont 59 lui appartiennent et dans lesquels sont hébergés les publics.

EN PARTENARIAT ACTIF  
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Cofinancé par l'Union européenne

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Solidarité  
Territoires  
Innovations

REGION SUD  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

VILLE DE NICE

FONDATION DE NICE  
Patronage Saint-Pierre Actes  
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu en 2020 le label "Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale" (ESUS)

LABEL DIVERSITÉ  
AFNOR CERTIFICATION  
AFNOR 01-0000000000

Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.

Nos interventions se déclinent dans 3 secteurs autour de 8 domaines d'activités stratégiques :

## Le Secteur Accompagnement Social et Médico-Social

qui se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques : santé-addictions, hébergement-logement et asile-insertion qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, mettre à l'abri, accompagner (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Halte de nuit, Appartements de Coordination Thérapeutique, Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile, Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile)
- Orienter et/ou maintenir dans le logement (Accompagnement Social Lié au Logement, équipe mobile prévention des expulsions, agir pour les difficultés locatives)
- Soutenir l'insertion des personnes bénéficiaires de la protection internationale (plateformes réfugiés, cohabitations solidaires, Programme Investir dans les Compétences Intégration Professionnelle des Réfugiés).
- Proposer un soutien individualisé aux personnes vivant avec des addictions (Centre d'Accueil, d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogue, Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention des Addictions).
- Un jardin solidaire et une épicerie sociale viennent compléter les actions au sein du secteur, permettant de favoriser le bien être, le pouvoir d'agir et la mixité sociale des personnes accompagnées.

Nous sommes également membres du groupement de coopération sociale et médico-sociale

**Un Chez Soi d'Abord** créé en 2019 avec Isatis et l'association hospitalière Sainte-Marie, qui achève sa montée en charge pour loger et accompagner 100 personnes ayant des troubles psychiques, en situation d'errance.

En 2022, ce secteur aura organisé en urgence l'hébergement citoyen de 230 déplacés de guerre Ukrainiens sur le département, se sera vu attribuer un centre provisoire d'hébergement pour 46 bénéficiaires de la protection internationale et repense le projet de la Halte de nuit pour l'ouvrir sans interruption estivale.

## Le Secteur Accès à l'Emploi

repose sur le principe de « l'emploi d'abord », selon lequel toute personne a en elle les ressources pour travailler, la reprise d'activité n'est pas ici vue comme un objectif final mais comme un moyen d'accès à l'autonomie.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques : la relation entreprises, la mise en situation de travail et l'accompagnement vers l'emploi qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Développer un réseau d'entreprises dans le but de mettre en relation offres et demandes d'emploi (Cap entreprise, Travailleurs Handicapés Objectif Emploi, Equipe Emploi Ukraine)
- Mettre en situation de travail au travers des activités de ressource et de rénovation second œuvre (atelier d'adaptation à la vie active, chantier d'insertion, entreprise d'insertion,)
- Accompagner vers l'emploi les allocataires du RSA et demandeurs d'emploi longue durée (Flash emploi, Appui Intensif Emploi, Dynamique emploi seniors, plateforme emploi, projet Roya)
- Accompagner à l'emploi des personnes accueillies en CHRS ou bénéficiaires de la protection internationale (plateforme emploi, projet coach emploi)
- Aller à la rencontre des personnes sans abri : équipe mobile emploi
- Définir un projet professionnel pour des personnes en situation de handicap (centre de pré-orientation)
- Intervenir en maison d'arrêt pour préparer la sortie (Auto-école sociale passage du code de la route, réalisation de bilan en lien avec l'emploi)
- Favoriser la mobilité inclusive et solidaire grâce à notre auto-école sociale et la mise à disposition de véhicules
- Lutter contre la précarité énergétique (éco-énergie)

En 2022, ce secteur s'est associé à la solidarité locale pour accompagner des déplacés de guerre Ukrainiens vers la reprise d'un emploi, a démarré le dispositif premières heures en chantier pour faciliter la reprise progressive d'une activité pour des publics en situation de précarité.

## Le Secteur Enfance-Jeunesse-Familles

réunit les établissements et services œuvrant au sein de la protection de l'enfance et dans le soutien aux jeunes adultes en situation de grande précarité. Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent.e.s, jeunes majeur.e.s confié.e.s par l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi qu'à leurs familles.

Ses actions sont structurées autour de deux domaines d'activités stratégiques : l'enfance et la jeunesse qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, accompagner des enfants, des adolescent.e.s et des jeunes majeur.e.s tout en favorisant l'accès à l'autonomie (3 maisons d'enfants à caractère social, enfance, adolescents et adolescentes, service appartements)
- Héberger, soutenir et faciliter l'intégration des mineurs non accompagnés (service mineurs non accompagnés dans le diffus)

- Assurer la mise à l'abri ainsi que l'insertion sociale et professionnelle de jeunes (18 à 25 ans), en situation complexe sur le plan familial, social et souvent sans solution de logement (plateforme de services jeunes)
- Apporter un soutien matériel et éducatif aux enfants et à leurs familles (Action Educative à Domicile, Placement A Domicile)
- Représenter et accompagner les mineurs victimes en justice (service Pélican d'administrateurs ad hoc)
- Maintenir les liens familiaux malgré l'incarcération (Service d'Accompagnement à la Parentalité)
- Lutter contre le décrochage scolaire à travers des activités éducatives et une pédagogie permettant à chacun d'exprimer ses talents (Lieu ressources)

## Le Siège Social

complète les interventions de ces directions opérationnelles par des fonctions supports : la direction générale, la direction des ressources humaines, la direction administrative et financière, la direction de l'immobilier complétées depuis 2021 d'une responsable communication et levée de fonds. Elles apportent un soutien technique et garantissent le respect des réglementations liées notamment au bon emploi des fonds publics.

## Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence des 2 orientations stratégiques de la Fondation

### Le développement du pouvoir d'agir dans le but de :

- Renforcer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées, mineures et majeures, en vue de les rendre davantage actrices de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie.
- Consolider l'identité managériale de la Fondation basée sur davantage d'horizontalité, associant le collaborateur-trice à la chaîne de décisions pour favoriser l'engagement, susciter des initiatives et des projets, en privilégiant l'expérimentation ainsi que la méthode essai-erreur.
- Favoriser des comportements responsables (consom'acteurs, éco citoyens...) au niveau des salariés-ées et des personnes accompagnées.

### L'innovation sociale afin de :

Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables.

Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion.

## Les grandes évolutions et faits marquants 2022

**La disparition en septembre 2022 de Louis-Xavier Michel, président d'honneur de la Fondation et père fondateur avec Bruno Dubouloz de l'association du Patronage Saint-Pierre ACTES.**

Nous souhaitons lui rendre hommage pour son engagement, sa vision, il continuera d'inspirer nos actions dans le droit fil des valeurs qu'il incarnait de partage et de solidarité.

**Une revalorisation salariale des métiers du social attendue mais incomplète** car elle exclut injustement les métiers de l'accès à l'emploi ainsi que les postes administratifs.

**Un renouvellement des équipes de direction qui se poursuit** avec deux nouveaux directeurs, de nouveaux responsables d'activités. L'enjeu d'attractivité demeure entier sur les postes de cadres et les fonctions support au vu de la nécessaire diversification et professionnalisation des compétences attendues sur les fonctions de gestion et d'encadrement.

**La gestion de crise comme élément de fonctionnement des directions opérationnelles** avec l'accueil en urgence des déplacés de guerre Ukrainiens. C'est désormais une compétence de base de la fonction de direction de savoir à la fois gérer le quotidien et faire face aux imprévus en termes de besoins sociaux élevés. Les crises sociales, humanitaires, climatiques, politiques, sanitaires se succèdent et nécessitent des compétences et moyens spécifiques.

## Les perspectives 2023

Avec la disparition au cours des 5 dernières années de nos pères fondateurs, le renouvellement important de la ligne hiérarchique, 2023 devra s'atteler à transmettre dans les services le récit de notre histoire et la vision d'une organisation au service des publics les plus précaires, afin de perpétuer la continuité de nos valeurs fondatrices.

**Le renforcement de l'attractivité de nos métiers** restera une priorité avec des développements qui marquent nos difficultés de recrutements et de fidélisation notamment dans le secteur de la protection de l'enfance. La revalorisation de la valeur du point pour tous, les travaux destinés à favoriser l'émergence d'une nouvelle convention collective unique étendue, plus de souplesse dans les organisations de travail devraient nous permettre de mieux reconnaître la diversification de nos métiers et qualifications et attirer de nouveaux profils.

Nous engageons une réflexion avec l'Université sur **la professionnalisation du travail pair** et poursuivons nos travaux sur les conséquences de la dématérialisation sur la fracture numérique.

**L'évolution de nos pratiques professionnelles continuera de s'enrichir** de nouvelles méthodes d'intervention comme la multiréférence, les valeurs du rétablissement dans l'accompagnement social, Individual Placement and Support en matière d'accès à l'emploi qui placent le rêve comme point de départ d'un projet de vie.

Il s'agira également en 2023 après la structuration nécessaire d'une politique de communication, **d'axer les interventions sur la levée de fonds auprès d'entreprises privées, de fondations.**

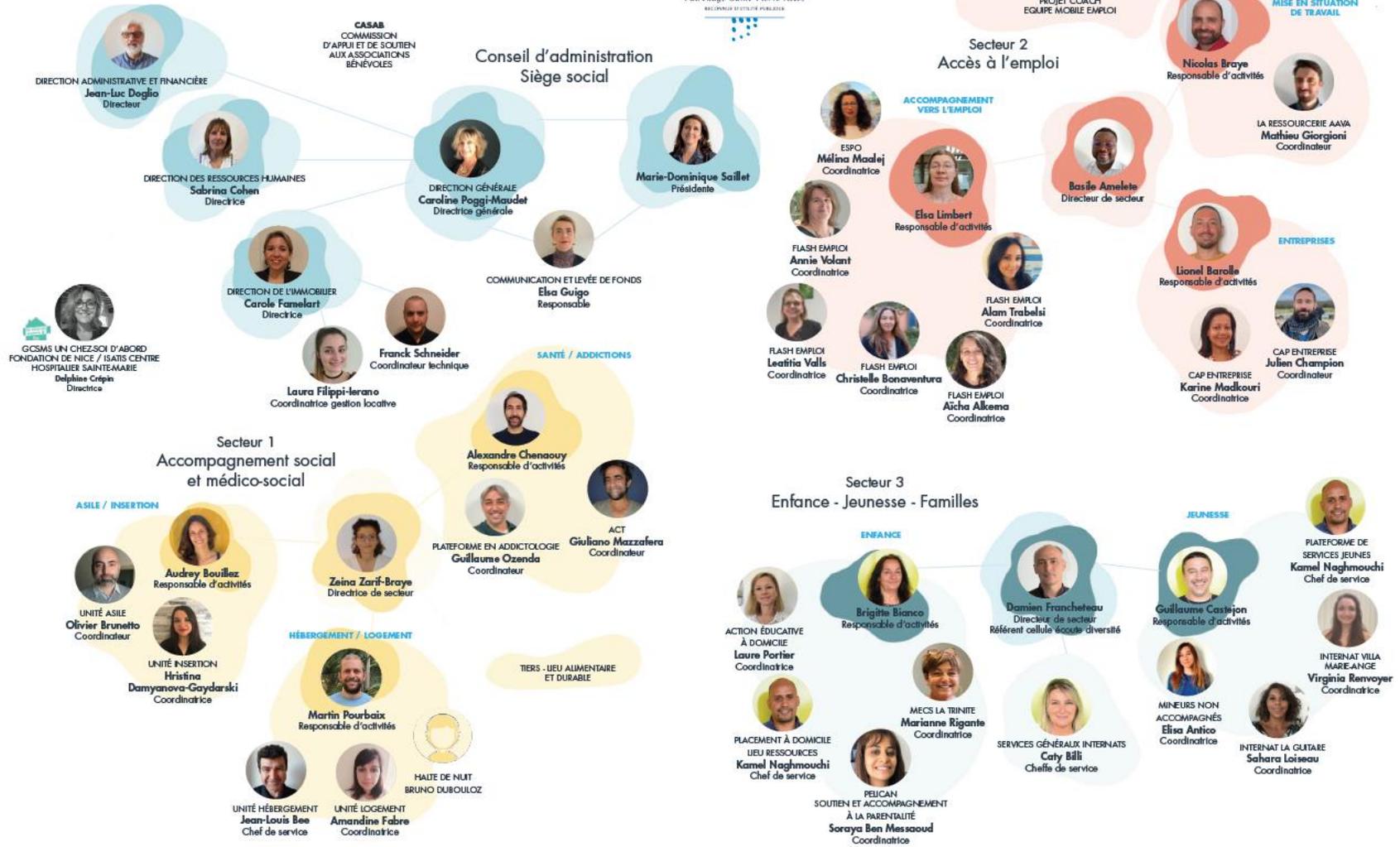
Grâce à un partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiales, un terrain sera mis à notre disposition pour [installer un tiers lieu composé notamment d'un jardin solidaire](#). Ce site sera un outil pédagogique et thérapeutique destiné aux personnes accompagnées.

Enfin, 2023 sera [l'année du développement du secteur Enfance Jeunesse Familles](#) avec la renégociation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pour 4 ans, intégrant une nouvelle unité 3-6 ans et la gestion d'une nouvelle Maison d'enfants à caractère social sur le domaine de l'Enfance de la Trinité.

Nous accompagnerons également, malgré les difficultés de fin d'année, [le déploiement en centre-ville à Nice de services de proximité aux usagers de drogue](#) afin de promouvoir une politique d'accès aux soins et de réduction des risques et des dommages pour ce public prioritaire, sans oublier la poursuite d'expérimentation en matière d'accès à l'emploi des personnes ayant des troubles psychiques avec le nouveau métier du job coach et le un chez soi jeunes.

# ORGANIGRAMME

## ORGANIGRAMME Février 2023





# SOMMAIRE

<b>I - FONCTIONNEMENT DU SERVICE .....</b>	<b>1</b>
1.1 - Genese .....	1
1.2 - Missions du service .....	1
1.3 - Le public accueilli et accompagné .....	1
1.4 - Modalités d'admission .....	3
1.5 - Présentation de l'équipe .....	4
1.6 - Les temps de rencontre, de travail et de partages collectifs.....	5
1.7 - Les logements .....	6
1.8 - Les partenaires.....	7
<b>II - LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022 .....</b>	<b>8</b>
2.1 - Montreurs d'étoiles.....	8
2.2 - Les camps de vacances.....	10
<b>III - ÉLÉMENTS CHIFFRÉS .....</b>	<b>11</b>
3.1 – Taux d'occupation et évolution de 2019 à 2022 .....	11
3.2 – Les admissions.....	12
3.3 - Données globales sur l'activité 2022 : .....	14
3.4 - Données sur les jeunes sortis en 2022 .....	22
<b>IV - GESTION DES MOYENS HUMAINS .....</b>	<b>28</b>
4.1 - Les formations effectuées en 2022 : .....	30
4.2 - Les stagiaires et apprentis.....	31
<b>V – GESTION DES MOYENS TECHNIQUES ET EXTERNES .....</b>	<b>32</b>
5.1 – Gestion des moyens externes.....	32
<b>VI - CONCLUSION .....</b>	<b>34</b>
<b>VIII - PERSPECTIVES 2023 .....</b>	<b>35</b>

# I - FONCTIONNEMENT DU SERVICE

## 1.1 - Genese

Ouvert en Juillet 2019 et financé par le Conseil Départemental des Alpes Maritimes, le service dédié aux Mineurs Non Accompagnés de la Fondation de Nice a poursuivi ses missions sur l'année 2022.

Le dispositif était dédié, à son ouverture, à l'accueil en diffus, sur la ville de Nice, de 48 Mineurs Non Accompagnés, âgés de 16 à 18 ans.

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2023, à la demande du département la capacité d'accueil a été augmentée à 55 places.

## 1.2 - Missions du service

Les missions principales du service consistent à favoriser l'insertion sociale et professionnelle, l'intégration dans la société française, l'accès aux droits, l'accès à l'autonomie des mineurs accueillis. Il s'agit de proposer un accompagnement global adapté au projet, aux compétences et aux problématiques de chaque adolescent.

Pour ce faire, nous développons toutes les actions nécessaires permettant la maîtrise de la langue, l'accès à la citoyenneté et à une formation.

Notre proposition d'intervention s'inscrit principalement dans une logique « d'aller vers », organisée en visites à domicile en favorisant le développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées.

Ces interventions sont conjuguées à des modalités d'actions notamment individuelles consacrées aux jeunes inactifs. L'objectif étant de les aider à s'insérer socialement et professionnellement de manière durable.

## 1.3 - Le public accueilli et accompagné

Le service est exclusivement destiné aux adolescents ayant le statut de Mineurs Non Accompagnés.

Selon la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, le Mineur Non-Accompagné (MNA) est un « *enfant âgé de 0 à 18 ans qui entre sur le territoire des États membres sans être accompagné d'un adulte qui est responsable de lui de par le droit ou la pratique en vigueur dans l'État membre concerné* ».

La loi du 14 mars 2016 (Loi n° 2016-297) relative à la Protection de l'Enfance précise leur statut en tant que « *mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille* ».

Ce statut est attribué après la procédure dite « d'évaluation à la minorité » effectuée après que le jeune ait fait connaître sa situation à un service public (généralement les services de police ou hospitalier) sur le territoire.

Une fois reconnu comme mineurs en danger du fait de leur âge et leur isolement, leur placement est officialisé, dans un premier temps, par une Ordonnance de Placement Provisoire. Une saisine du Juge des Enfants est faite à ce moment-là.

Les MNA sont ensuite convoqués par un juge pour enfants afin qu'un Jugement en Assistance Educative soit prononcé. Il vient confirmer la mesure de placement provisoire pendant la durée évaluée nécessaire.

Sans parent sur le territoire, les MNA remplissent également les critères pour qu'une mesure de tutelle soit ouverte. Ils sont donc susceptibles d'être convoqués devant le Juge des Tutelles. Parfois, les adolescents atteignent l'âge de la majorité avant d'avoir été convoqués pour une ouverture de tutelle. Cela est dû à une arrivée sur le territoire à un âge avancé, notamment après 17 ans.

Dans le cadre du Jugement en Assistance Educative, le Conseil Départemental est considéré comme le service gardien des jeunes placés et protégés. Ainsi, l'Aide Sociale à l'Enfance est autorisée à accomplir des actes usuels pour le mineur. Les actes non usuels doivent faire l'objet d'une demande au Juge des Enfants.

L'isolement propre à leur statut est une donnée importante. Les équipes de travailleurs sociaux sont les interlocuteurs principaux de ces adolescents en quête de repères et de soutien dans tous les actes de leur quotidien.

### **Les forces de ce public, éléments facilitateurs dans le cadre de notre accompagnement :**

- ➔ Capacité à s'adapter à un nouvel environnement (vie en appartement) ;
- ➔ Volonté d'intégration des codes, de la langue et de la culture française ;
- ➔ Implication dans le milieu professionnel et scolaire ;
- ➔ Participation active aux actions/activités proposées ;
- ➔ Capacité à surmonter les événements difficiles ou générateurs de stress (résilience).

### **Problématiques des adolescents accueillis :**

- ➔ Consommations ponctuelles ou régulières (alcool et stupéfiants) ;
- ➔ Séquelles physiques et psychologiques notamment pour les jeunes originaires de l'Afrique de l'Ouest ayant transité par la Lybie ;

- Préjugés sur l'accompagnement psychologique ou la médecine due à certaines croyances ;
- Possibles conduites à risque et participation à des actes délictueux (suivi PJJ) ;
- Troubles psychiques souvent associés à la prise d'un traitement quotidien ;
- Inquiétude latente concernant la famille restée au pays ;
- Difficultés dans la gestion du budget (rapport à l'argent parfois inadapté) ;
- Angoisses liées à la situation administrative ;
- Difficulté dans les apprentissages.

### **Evolutions repérées sur l'année 2022 :**

- L'accueil de jeunes proches de la majorité, arrivés tardivement sur le territoire français ;
- Une demande croissante des mineurs, de pouvoir bénéficier d'un Contrat Jeune Majeur. Nous constatons une augmentation des CJM et des renouvellements octroyés par le Conseil Départemental ;
- Forte adhésion aux camps de vacances proposés durant l'été 2022.

### **1.4 - Modalités d'admission**

Une fois le diagnostic des besoins réalisé par les différentes structures de mise à l'abri, il s'agit d'orienter les MNA âgés de 16 à 18 ans vers un dispositif permettant le déploiement du projet du jeune et la préparation à sa majorité, tout en lui proposant un lieu d'hébergement propice à un accompagnement vers l'autonomie.

Les demandes d'orientations des MNA au sein des services diffus sont effectuées par les structures « de mises à l'abri, d'évaluation et d'orientation » gérées actuellement par l'association PAJE ou dans certains cas, par le Foyer de l'Enfance des Alpes Maritimes.

Ces préconisations sont dans le même temps adressées au Conseil Départemental.

Les transferts sont validés durant les Comités Techniques Hebdomadaires organisés chaque vendredi, en accord avec les référents socio-éducatifs de la section MNA et la responsable de la section.

Sous la responsabilité d'une cheffe de service, la section intervient exclusivement dans la prise en charge des MNA, dans le cadre de l'évaluation à la minorité et le suivi des adolescents jusqu'à la majorité.

Les travailleurs sociaux effectuent ce suivi et valident les orientations des jeunes dont ils ont la référence, lorsqu'il est question d'une orientation après la mise à l'abri.

Les chargés de dossier et chargés de mission contribuent également au suivi des mineurs sur les volets administratif et juridique.

## 1.5 - Présentation de l'équipe

L'équipe est composée de **sept travailleurs sociaux** (Conseillers en Insertion Professionnelle, Educateurs spécialisés, Moniteur-Educateur, Assistante de service social, Conseillère en Economie Sociale et Familiale), deux surveillants de nuits, une coordinatrice et un responsable d'activités.

Au niveau administratif, une secrétaire et une apprentie secrétaire interviennent également sur le service.

Sur la captation et le suivi technique des appartements, l'équipe s'appuie sur d'autres professionnels exerçant des fonctions supports rattachées au siège social : agents techniques et chargés de mission hébergement (CMH). Il en est de même pour le service comptabilité.

En 2022, une bénévole est intervenue régulièrement et a complété cette équipe, pour des missions d'apprentissage de la langue française et d'aide aux devoirs.

La pluridisciplinarité de l'équipe éducative permet de favoriser :

- **Un esprit de cohésion au service des personnes accompagnées**
- **Une efficacité et une réactivité dans l'accompagnement, au plus près des besoins**
- **Des liens de proximité partagés par tous**

Chaque travailleur social a la référence de sept jeunes, en binôme avec un co-référent.

Depuis l'ouverture du service, les travailleurs sociaux assurent une permanence sur une amplitude de 08h00 à 23h00 7 jours sur 7. Les surveillants de nuit effectuent en moyenne deux passages par nuit sur chaque logement, entre 23 heures et 7 heures du matin.

En cas d'urgence, un cadre d'astreinte est joignable toute l'année. Les jeunes accompagnés peuvent également contacter l'équipe de la Guitare ou se rendre directement à la MECS en cas d'extrême nécessité.

Les locaux du dispositif sont implantés à l'étage de la Maison d'Enfants à Caractère Social La Guitare, 4 Avenue de Gairaut à Nice.

## 1.6 - Les temps de rencontre, de travail et de partages collectifs

Les **réunions d'équipe hebdomadaires** ont lieu tous les lundis après-midi. Sont abordés, pendant ces réunions :

- L'organisation hebdomadaire : accompagnements, rencontres employeurs, rendez-vous à fixer et organisation des visites à domicile ;
- Différents points relatifs à l'organisation du service et les informations générales ;
- Echanges sur les situations des jeunes et réflexion sur les actions à mener : situations problématiques, orientations, projets personnalisés, etc.

Les temps de réunions hebdomadaires permettent par ailleurs l'intervention ponctuelle de partenaires.

En 2022, sont intervenus au sein des réunions d'équipe : l'équipe de l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) de la Fondation de Nice, la Mission Locale de Nice, la Cellule projet de la Fondation de Nice, le CLLAJ de Nice (API Provence).

Les **temps d'analyse de la pratique professionnelle** ont été mis en place depuis 2021, à raison d'une fois par mois. Ils permettent, avec le soutien d'un intervenant extérieur, d'élaborer autour de certaines situations et de dégager des pistes d'analyses et de travail.

### Les temps de réunions en lien avec le responsable d'activités jeunesse

Le responsable d'activités jeunesse peut intervenir de façon ponctuelle sur les temps de réunions d'équipe organisées de manière hebdomadaire. Il peut également organiser un temps de rencontre en sus des temps d'échange déjà existants.

Il s'agira pour le responsable d'activités, en collaboration avec le cadre de proximité du service, d'organiser et de mener des réunions qui peuvent avoir différents objets (informations, résolution de problèmes, de projets), mais qui se voudront participatives.

Le **Comité Technique** (COTECH) se déroule tous les vendredis matin et réunit tous les acteurs du Département qui accompagnent les Mineurs Non Accompagnés. Le Comité Technique procède aux orientations des mineurs confiés en fonction de leurs besoins et de leur projet.

Cet espace de régulation du dispositif permet par ailleurs de penser des outils communs, organiser certaines actions, relayer des informations propres à la prise en charge des MNA et échanger sur certaines situations problématiques.

Le **Comité de Suivi Diffus** a lieu tous les premiers mardis de chaque mois. Il réunit les acteurs en charge de l'hébergement des MNA en diffus sur le territoire. Il est question d'échanger sur le suivi de l'activité et l'accompagnement des mineurs accueillis en appartements.

## 1.7 - Les logements

Le service comprenait 24 logements au cours de l'année 2022.

Sur cette même année, nous avons reçu un congé pour vente pour un T2. Nous avons également mis fin à une prise à bail d'un logement qui ne nous donnait plus satisfaction début 2023. Nous avons remplacé ces deux logements par un appartement T3.

Fin 2022, les 23 appartements, situés sur les secteurs Centre, Nord, et Ouest de Nice, comprenaient :

- 1 appartement T4
- 5 appartements T3
- 14 appartements T2
- 3 studios individuels ou T1



En lien avec l'augmentation de la capacité d'accueil demandé par le département nous allons capter début 2023, 3 appartements supplémentaires.

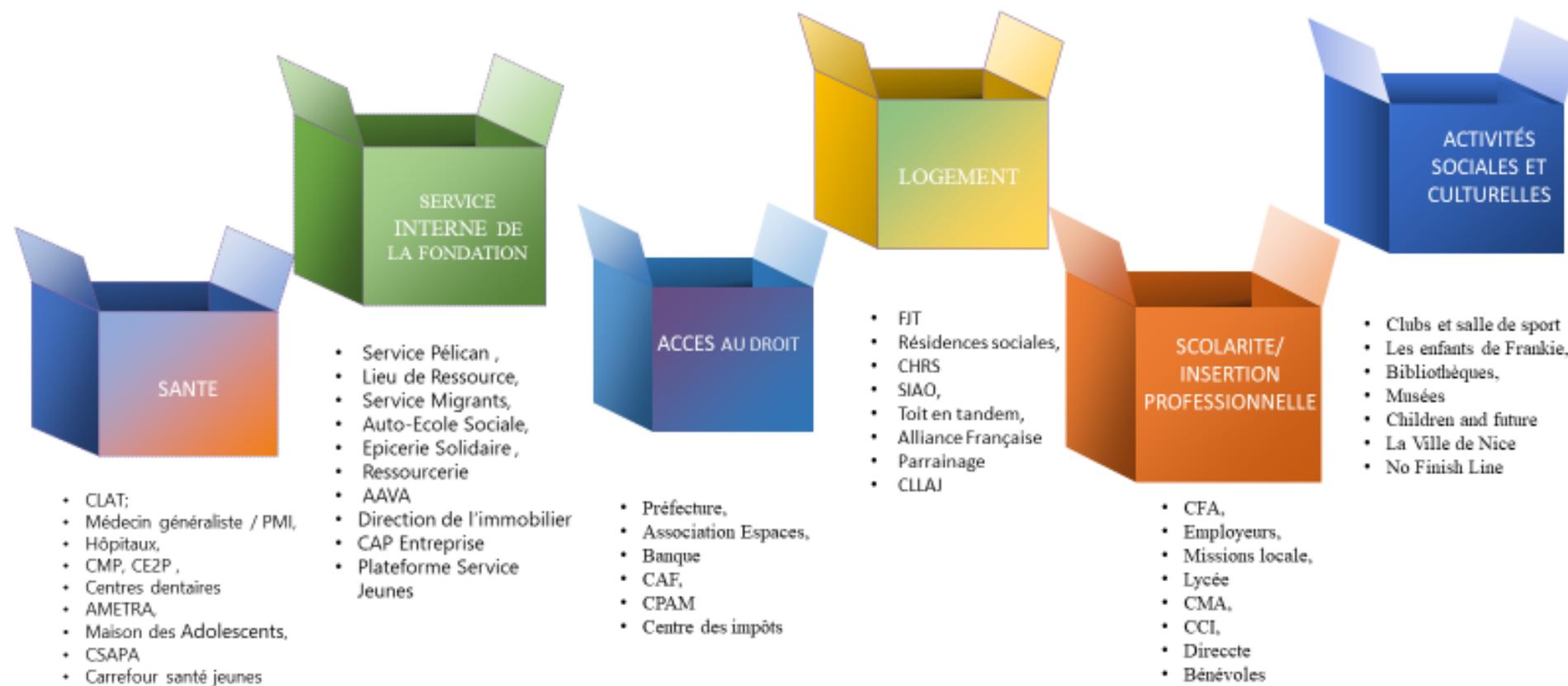
La majorité des appartements sont prévus pour l'accueil de **deux mineurs en colocation**. Aussi, nous avons pu expérimenter depuis 2020 que la **pluralité des types de logements** (T4, T3, T2, studios) permet d'apporter une réponse adaptée en fonction des problématiques des jeunes (nécessité parfois de proposer un studio individuel) ou des conflits pouvant émerger au sein de la colocation (possibilité de transfert sur les logements plus spacieux où sont prévus des lits supplémentaires pour ce type de situations).

La collaboration entre le service MNA et le service immobilier nous a permis de capter des logements répondant aux besoins que nous avons repérés :

- ➔ Appartements à proximité du tramway de la ville de Nice, afin que les jeunes travailleurs ne soient pas en difficulté pour se rendre sur leurs lieux professionnels, notamment le matin. La proximité des transports en commun est aussi facilitateur pour l'équipe qui assure les visites à domicile.
- ➔ Logements dans des secteurs rapprochés, dans l'objectif, pour les surveillants de nuit et l'équipe de travailleurs sociaux, d'éviter des déplacements trop longs pour aller d'un logement à l'autre. Cette proximité de tous les logements permet à l'équipe d'être réactive lorsque la situation le nécessite.

## 1.8 - Les partenaires

# LES PARTENAIRES



## II - LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022

### 2.1 - Montreurs d'étoiles

#### Montreurs d'étoiles, une insertion sociale par les étoiles

---



Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'évènement international « On the Moon Again » qui a été créé en 2019 pour célébrer les 50 ans d'anniversaire du premier pas de l'homme sur la lune. Cet évènement permet, partout dans le monde, le même jour, de mettre à disposition un télescope pour montrer la lune aux passants dans les grandes villes.

Piloté par le service MNA, ce projet avait pour vocation de former aux bases de l'astronomie, huit jeunes âgés de 13 à 17 ans, hébergés et accompagnés respectivement à la Villa Marie-Ange, la Maison de l'Enfance de la Trinité, et au service MNA.

Ce projet a été mené en partenariat avec la Société Astronomie de France, l'Observatoire de Nice Côte d'Azur et France Fraternités. L'objectif de ce projet consiste, pour nos adolescents, à valoriser et favoriser la confiance en soi en éveillant la curiosité du grand public. Il permet également aux enfants de se situer à l'initiative d'un partage et au cœur de la transmission d'un savoir.



Durant deux journées, les adolescents ont participé à une formation dispensée par deux astrophysiciens de l'Observatoire de Nice. L'objectif était de découvrir le fonctionnement du système solaire et apprendre à observer la lune, afin de pouvoir la montrer aux passants, dans la rue, dans le cadre de l'évènement « On the moon again ». Cette intervention a été conjuguée à l'intervention d'une professeure de théâtre bénévole afin de travailler sur la confiance en soi et la posture à adopter face à un public.

Les adolescents ont également appris à monter et utiliser quatre télescopes, financés par Children And Future pour ce projet.

Les 8 et 9 juillet 2022, les adolescents ont rejoint, accompagnés de l'équipe et des astrophysiciens, la Promenade des Anglais à Nice pour l'évènement « On the Moon Again ». Ils ont pu ainsi mettre leurs connaissances en pratique, solliciter les passants et transmettre leur savoir auprès de ces derniers.



## 2.2 - Les camps de vacances

Pour la première année, 20 jeunes du service ont pu partir en vacances durant la période estivale. Les trois camps proposés respectivement à Saint Etienne de Tinée (Alpes Maritimes), au Muy (Var) et à Agde (Hérault) ont été de belles réussites portées par l'équipe éducative.



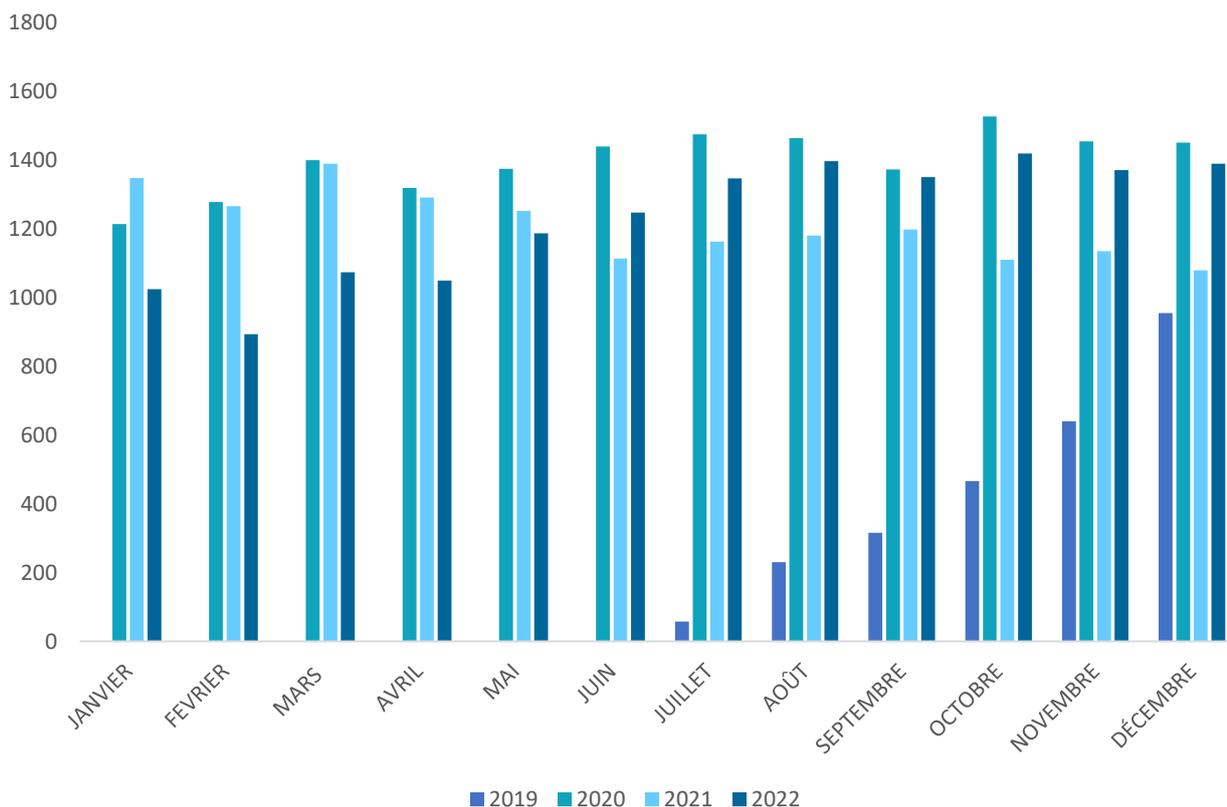
Par ailleurs, le camp interservices proposé à Agde aura permis de favoriser la mixité, puisqu'il était organisé avec l'équipe et les jeunes de la MECS La Guitare.

### III - ÉLÉMENTS CHIFFRÉS

#### 3.1 – Taux d’occupation et évolution de 2019 à 2022

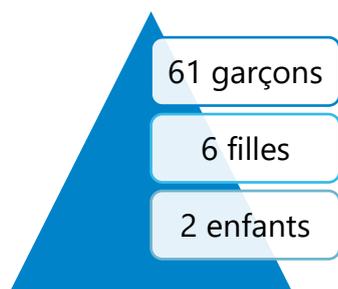
Le taux d’occupation pour l’année 2022 est de **84 %**, pour 2021 82,92 % et 2020, 95,72 %

#### Evolution des journées de 2019 à 2022



Nous relevons une baisse du taux d’occupation sur les cinq premiers mois de l’année 2022, en comparaison aux années précédentes. Cela s’explique par le peu d’orientations validées à cette période ; orientations qui se sont ensuite accentuées sur la seconde période de l’année.

## Nombre de filles et garçons

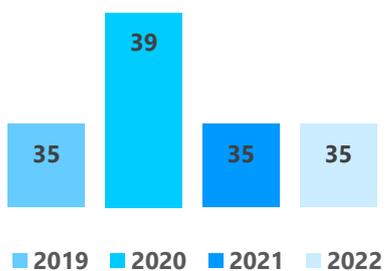


En 2022, un nombre plus élevé de filles ont pu être accompagnées par le service. Toutefois, sur les 6 filles et 2 enfants accueillis et cette année-là, 3 d'entre elles étaient recueillies dans le cadre d'un accueil d'urgence, qui s'est ensuite suivi d'une fugue longue.



## 3.2 – Les admissions

### Evolution des admissions de 2019 à 2022



Le nombre d'admission de l'année 2022 est stable en comparaison avec les années précédentes.

## Nationalité des jeunes à l'admission

2022			2021		
Nationalité	Nombre	%	Nationalité	Nombre	%
Albanaise	2	6%	Afghane	1	3%
Bengladaise	2	6%	Albanaise	2	6%
Burkinabé	1	3%	Bengladaise	3	9%
Camerounaise	1	3%	Burkinabé	1	3%
Egyptienne	1	3%	Camerounaise	1	3%
Ghanéenne	1	3%	Guinéenne	7	20%
Guinéenne	7	20%	Ivoirienne	7	20%
Ivoirienne	6	17%	Malienne	3	9%
Nigérienne	1	3%	Pakistanaise	1	3%
Sénégalaise	2	6%	Sierra-léonaise	1	3%
Somalienne	1	3%	Soudanaise	2	6%
Tunisienne	9	26%	Tunisienne	5	14%
Turque	1	3%	Turque	1	3%
	<b>35</b>	<b>100%</b>		<b>35</b>	<b>100%</b>

Nous relevons que si le nombre de jeunes admis originaires de Guinée ou Côte d'Ivoire est équivalent à l'année précédente, le nombre d'adolescents de nationalité tunisienne admis a quant à lui presque doublé entre 2021 et 2022.

Par ailleurs, des adolescent(e)s de nationalités égyptienne, somalienne, nigérienne et ghanéenne ont été accueillis en 2022, ce qui n'était pas le cas l'année précédente.

## Provenance des jeunes à l'admission

Provenance des jeunes en 2022			Provenance des jeunes en 2021		
Structure	Nombre	%	Structure	Nombre	%
Accueil urgence	3	9%	CIV FEAM	11	31%
ALC	1	3%	FEAM	1	3%
FEAM	1	3%	Clairvallon PAJE	8	23%
CIV FEAM	6	17%	Saint exupéry PAJE	2	6%
Clairvallon PAJE	1	3%	Les Pins PAJE	8	23%
L'Atelier PAJE	1	3%	FJT hors département	1	3%
Les Pins PAJE	15	43%	Notre dame PAJE	4	11%
Notre dame PAJE	4	11%			
Saint Exupery PAJE	2	6%			
Maison d'Arrêt	1	3%			
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>100%</b>

Nous notons sur l'année 2022 une diversification plus importante des lieux de provenance des adolescents orientés. En l'occurrence, des accueils d'urgence (jeunes primo-arrivants sur le territoire), mais aussi une orientation en sortie de maison d'arrêt ou une réorientation de l'Association ALC (diffus).

## Age des jeunes à l'admission

2022			2021		
Age à l'admission	Nombre	%	Age à l'admission	Nombre	%
13 ans	1	3%	15	4	11%
15 ans	4	11%	16	14	40%
16 ans	13	37%	17	17	49%
17 ans	16	46%			
1 ans	1	3%			
	<b>35</b>	<b>100%</b>		<b>35</b>	<b>100%</b>

## Situation administrative à l'admission

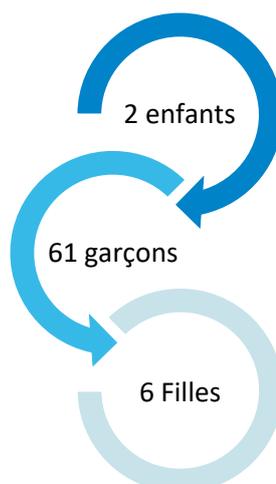
**11 jeunes sur 35 arrivés en 2022** étaient en possession, à leur admission, **d'un document d'identité**. Ils étaient 8 jeunes sur 35 arrivés en 2021.

## Situation professionnelle à l'admission

**19 jeunes sur 35 arrivés en 2022** étaient engagés dans un projet professionnel à leur admission au sein de notre service (stage, contrat d'apprentissage ou en parcours scolaire).

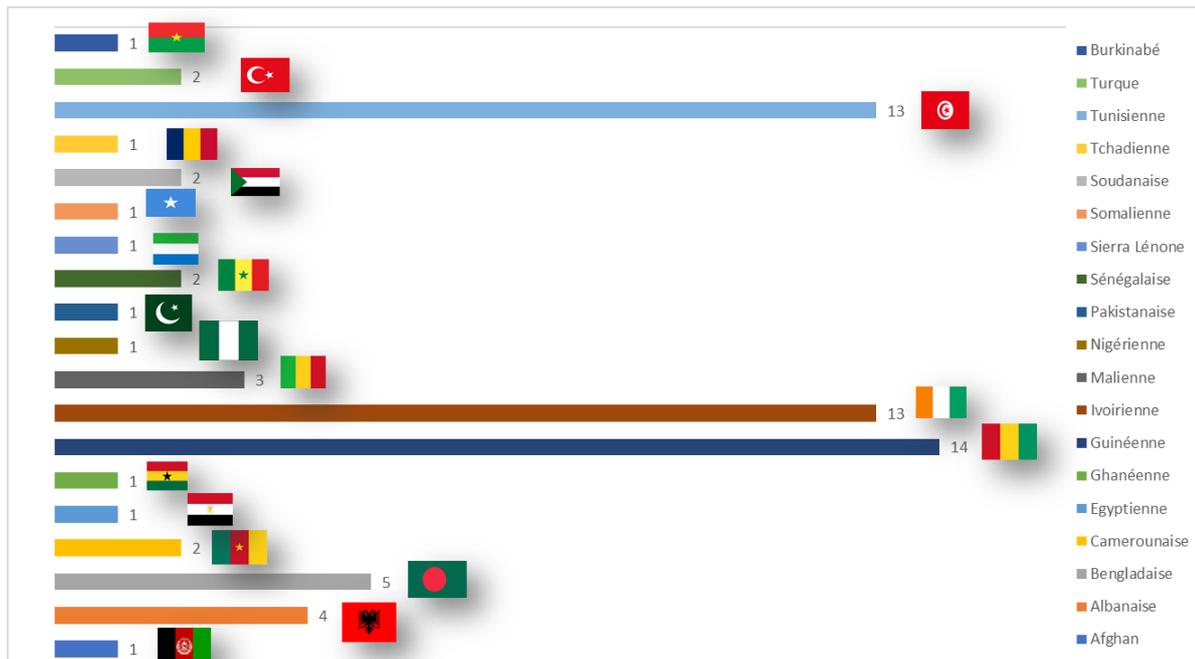
## 3.3 - Données globales sur l'activité 2022 :

### Nombre de jeunes accueillis en 2022



Au 31 décembre 2022, 69 adolescents (es) dont **6 filles, 61 garçons et 2 enfants** ont été accompagné(e)s et accueilli(e)s sur le service MNA.

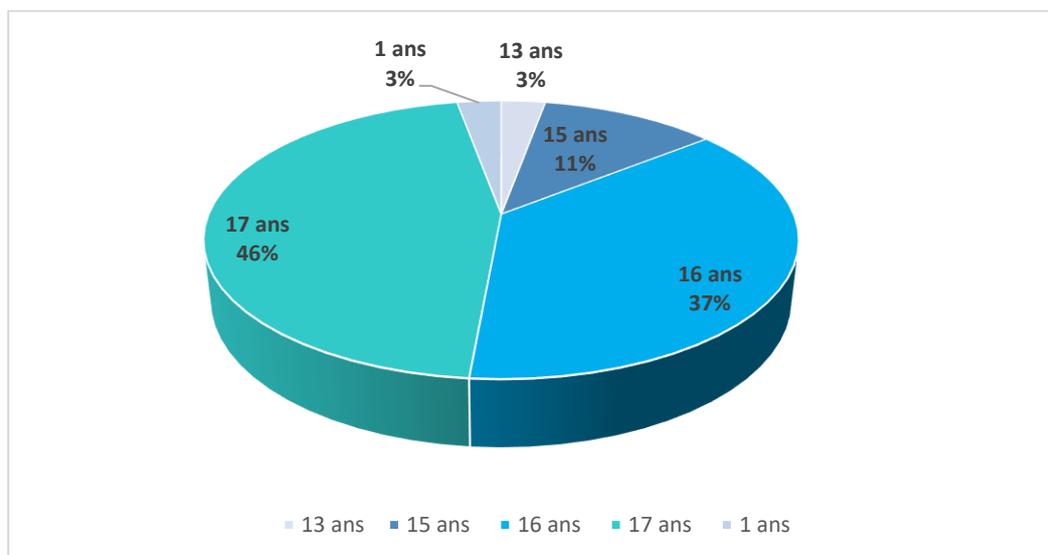
## Nationalité des jeunes accueillis en 2022



Le nombre de jeunes de nationalité tunisienne accompagnés sur l'année 2022 est plus significatif que les années précédentes, du fait également d'un nombre plus important d'adolescents tunisiens admis sur cette année-là, comme explicité plus haut. En effet, ils représentent en 2022, 19% des jeunes accompagnés, au même titre que les nationalités majoritaires les années précédentes (ivoirienne et guinéenne).

2022			2021		
Nationalité	Nombre	%	Nationalité	Nombre	%
Afghan	1	1%	Afghan	1	1,23
Albanaise	4	6%	Albanaise	5	6,17
Bengladaise	5	7%	Algérienne	1	1,23
Burkinabé	1	1%	Bengladaise	12	14,81
Camerounaise	2	3%	Burkinabè	2	2,47
Egyptienne	1	1%	Camerounaise	2	2,47
Ghanéenne	1	1%	Gambienne	1	1,23
Guinéenne	14	20%	Guinéenne	18	22,22
Ivoirienne	13	19%	Ivoirienne	14	17,28
Maliennne	3	4%	Maliennne	10	12,35
Nigérienne	1	1%	Pakistanaise	1	1,23
Pakistanaise	1	1%	Sénégalaise	4	4,94
Sénégalaise	2	3%	Sierra Lénone	1	1,23
Sierra Lénone	1	1%	Soudanaise	2	2,47
Somalienne	1	1%	Tchadienne	1	1,23
Soudanaise	2	3%	Tunisienne	5	6,17
Tchadienne	1	1%	Turque	1	1,23
Tunisienne	13	19%			
Turque	2	3%			
	<b>69</b>	<b>100%</b>		<b>81</b>	<b>100%</b>

## Âge des jeunes accueillis en 2022

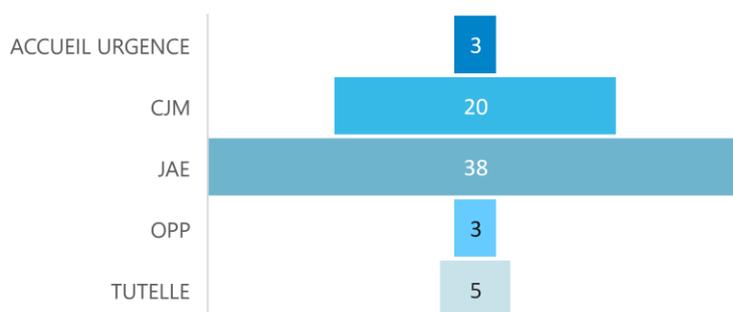


La moyenne d'âge des jeunes accueillis cette année est de 15,78 ans.

L'âge médian des jeunes accueillis est de 16 ans 9 mois et 8 jours

Le service est habilité à recevoir des jeunes à partir de 16 ans. Pour autant suivant les situations, des dérogations émanent du CD, peuvent avoir lieu et concernent cette année 18% de l'effectif total des jeunes accueillis.

## Mesure des jeunes en 2022



Si le nombre de jeunes accompagnés dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur a été important cette année, nous relevons un faible nombre d'adolescents qui ont fait l'objet d'une ouverture de tutelle. D'ailleurs, en 2022 deux accompagnements pour une ouverture de tutelle ont été effectués sans que cela aboutisse à l'ouverture de la mesure.

Pour les adolescents sans mesure de tutelle, cela implique une sollicitation du Juge des Enfants afin de bénéficier de certaines autorisations (actes non usuels) notamment en ce qui concerne les interventions chirurgicales.

## Scolarité/Professionnel des jeunes en 2022



Parmi les 9 jeunes inactifs au 31/12/2022, trois d'entre eux n'étaient pas en possession d'un document d'état civil permettant de justifier leur identité. Trois autres jeunes relèvent de l'accueil d'urgence mentionné précédemment (puis fugue). Les trois adolescents restants concernent respectivement une adolescente en demande d'asile, un jeune bénéficiaire d'une mesure RQTH et un jeune en fugue dans le mois qui a suivi son admission.

Sur les 7 adolescents en stage au 31/12/2022, 5 d'entre eux ont pu conclure un contrat d'apprentissage pendant ou à l'issue du stage en question.

Seuls 8,2% des adolescents ont privilégié cette année le domaine de la restauration, contre 17% l'année précédente.

Les formations professionnelles dans le domaine du bâtiment restent des choix prioritaires dans les projets des adolescents puisque nous notons **37% des jeunes inscrits dans ce domaine** (toutes filières du bâtiment confondues). Ils représentaient 34,5% en 2021.

Par ailleurs, 12 jeunes ont suivi en 2022 des cours de français ou de soutien scolaire dispensés par la bénévole du service.

En 2022, quatre adolescents ont obtenu leur diplôme : 3 CAP et un Titre Professionnel employé commercial en magasin.

## Scolarité et insertion professionnelle

Scolarité/Employeur	Nombre
LM+CV	35
Lien avec l'employeur	150
RDV ML	57
RDV CIO	2
Démarches	47
RDV Etablissement scolaire	36
Recherche stage	48
Relation avec établissement scolaire	73
Soutien scolaire/aide aux devoirs	26
RDV Employeur stage	20
<b>TOTAL</b>	<b>494</b>

Sur l'année 2022, l'équipe a réalisé 494 interventions liées à la scolarité ou à l'insertion professionnelle. Toutefois, ces données sont en deçà de la réalité, car les travailleurs sociaux ne renseignaient pas encore le logiciel Nemo en début d'année.

Sur 16 jeunes admis en 2022 qui n'étaient pas engagés dans un projet professionnel ou de formation 4 ont quitté le service prématurément (fugue définitive), 2 sont toujours inactifs (à mettre en lien avec leurs difficultés/troubles) et 10 ont pu grâce à l'accompagnement proposé élaborer un projet et le mettre en place .

### Données relatives aux appartements :

Environ 1100 visites à domicile ont été réalisées dans l'année, soit environ 90 visites par mois (trois par jour).



## Accompagnements médicaux des jeunes accueillis

Action de prévention	34
Bilan médical	29
Rendez-vous médical et paramédical	461
CLAT	69
TOTAL	593

Sur l'année 2022, **593 accompagnements médicaux ont été recensés**, contre 384 en 2021.

Ces accompagnements incluent les rendez-vous auprès du médecin généraliste, les tests et vaccinations, les prises de sang, les examens (radio, IRM, scanner), CLAT, CMP, dentiste, médecin du sport, kinésithérapeute et spécialistes.

Par ailleurs, 4 adolescents ont subi une opération programmée en 2022 (orthopédique, dents de sagesse).

20 adolescents différents ont pu bénéficier d'un suivi dispensé par la psychologue du service.

Enfin, deux situations bénéficiaient en 2022 d'une mesure octroyée par la MDPH.

### Données en lien avec la situation administrative des mineurs accompagnés

#### Ouverture de comptes bancaires

En 2022, **17 adolescents** ont été accompagnés pour l'ouverture de leur compte bancaire.

#### Démarches de régularisation

**27 jeunes** ont été accompagnés à la **Préfecture de Nice** pour déposer leur première demande de titre de séjour.

Deux jeunes étaient en **demande d'asile** en 2022, dont l'un ayant obtenu la décision sur cette même année (protection subsidiaire).

4 mineurs ont pu déposer en 2022 leur **demande de nationalité française** et être accompagnés au Tribunal de Nice.

En 2022, les **11 déplacements** au sein de différentes Ambassades et Consulats représentent **27 jeunes accompagnés** à Paris, Lyon, et Marseille.

## Accès aux activités extra-scolaires

En 2022, **27 adolescents** étaient inscrits dans la pratique d'une activité extra-scolaire ou dans la pratique d'un sport encadré. Ils étaient 12 l'année précédente.



## Sorties culturelles, sportives et activités extérieures

**Cette année, en plus des camps de vacances, les adolescents se sont vu proposer 33 sorties**, dont 17 liées au sport (tournois de football et basket, participation à la Prom Classic et No Finish Line, matchs de football et de rugby). Les autres activités collectives proposées concernaient la patinoire, la foire de Nice, concert, bowling, escape game, théâtre, musée, cinéma, Rose de Jericho (bateau), parc aquatique, parc animalier et musée océanographie.

## Moon Card attribuées en 2022

**21 jeunes** ont pu bénéficier en 2022 d'une carte de crédit dédiée à l'utilisation des allocations mensuelles.

## Inscription à l'auto-école

En 2022, 3 jeunes ont pu s'inscrire à l'auto-école sociale de la Fondation, avec un cofinancement du service. Ils étaient 2 adolescents en 2021.

## Accès au numérique

Le même nombre de jeunes que l'année dernière, soit 7, ont pu bénéficier cette année d'un PC portable dans le cadre du partenariat, au sein de la Fondation de Nice, avec Actif Azur.

## Demandes SIAO

**18 demandes SIAO ont été instruites sur l'année 2022** pour les jeunes sortants ou futurs sortants. 11 demandes avaient été transmises en 2021.

## Données sur les écrits ou entretien ou rencontres obligatoires :



### 3.4 - Données sur les jeunes sortis en 2022

#### Nombre de jeunes sortis



#### Age des jeunes à la sortie

Age à la sortie	Nombre
17 ans 5 mois 23 jours	1
17 ans 11 mois 25 jours	1
18 ans	4
18 ans 18 jours	1
18 ans 29 jours	1
18 ans 1 mois	3
18 ans 1 mois et 2 jours	1
18 ans 2 mois et 12 jours	1
18 ans 3 mois	4
18 ans 4 mois	1
18 ans 6 mois	2
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>

Environ 70% des jeunes sortis en 2022 ont pu accéder à une solution de relogement, orientation entre leurs 18 ans et 18 ans et 3 mois. L'octroi des Contrats Jeunes Majeurs, y compris de quelques semaines après la majorité, permet de favoriser les recherches de relogement, puisque certaines démarches (telles que la demande de garantie visale) ne peuvent s'effectuer avant la majorité.

En moyenne, l'âge moyen des jeunes au moment de leur sortie est d'environ **18 ans 1 mois et 15 jours**

**Afin de rester au plus près de la réalité, nous avons décidé de sortir de ces statistiques la famille (3 personnes) accueillie en urgence qui n'est restée qu'une journée.**

## Durée de placement à la sortie

Durée la plus courte : 1 jour

Durée la plus longue : 744 jours

Moyenne de la durée : 301 jours

En 2022, la durée d'accompagnement moyenne d'un jeune est de 301 jours ; elle était de 371 jours en 2021.

La durée d'accompagnement médiane est de 288 jours.

## Statut administratif à la sortie

<b>Statut administratif à la sortie</b>	<b>Nombre</b>
Aucun	7
Nationalité française	1
Récépissé demandeur d'asile	1
Récépissé vie privée et familiale	13
Récépissé de demande de titre de séjour protection subsidiaire	1
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>

En 2022, les récépissés de première demande de titre de séjour des jeunes sortis mentionnaient la mention « Vie Privée et Familiale ».

Parmi les 7 garçons, filles et enfants ayant quitté le service sans être régularisés, 4 ont fait l'objet d'une fugue avant majorité, 1 a été réorienté avant majorité, 1 ne remplissait pas les conditions d'accès au séjour (et s'est vu refuser sa demande de CJM).

## Situation professionnelle à la sortie

Métiers à la sortie	Nombre	Pourcentage
Assistant Technique en milieu familial	2	9%
Cuisinier	6	26%
Mécanicien	2	9%
Electricien	2	9%
Boucher	2	9%
Coiffeur	1	4%
Peintre	1	4%
Carreleur	1	4%
Ecole de la 2nde chance	1	4%
Inactif	5	22%
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>100%</b>

La majorité des majeurs sortants en 2022 étaient en formation dans le domaine de la cuisine. Ceci corrèle avec les éléments chiffrés de l'année 2021, année pendant laquelle une majorité de jeunes se sont orientés vers ce secteur d'activité. Il s'avère que 6 de ces jeunes ont quitté le service en 2022.

Là encore, parmi les 5 jeunes inactifs ayant quitté le dispositif, 4 concernent une fugue longue avant majorité. Le dernier jeune s'est vu refuser sa demande de Contrat Jeune Majeur.

## Hébergement à la sortie

HEBERGEMENT A LA SORTIE	Nombre	Pourcentage
ACT Fondation de Nice	1	4%
API Les Orangettes (mesure AVDL API Provence)	1	4%
Association Toit pour toi	3	13%
CCAS Accueil de nuit	1	4%
Fugue	4	17%
Guitare Internat (MECS)	1	4%
Location parc privé	3	13%
Logement chez l'employeur	1	4%
OFII - CADA (via SIAO)	1	4%
Plateforme service jeunes	3	13%
Réseau personnel	1	4%
Résidence étudiante	1	4%
Résidence Sky Valley (Api Provence)	2	9%
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>100%</b>

Pour l'année 2022, nous notons que les lieux d'hébergement à la sortie sont plutôt diversifiés. Le nombre de sortie dans le parc privé est plus faible que l'année 2021 (13%, il était de 42% l'année dernière).

Toutefois, ceci révèle que pour cette année, les jeunes ont pu davantage accéder à des structures associatives au sein desquelles ils ont pu bénéficier d'un accompagnement adapté ou renforcé (hors plateforme de service jeunes). En effet, l'orientation chez les partenaires (Appartements de Coordination Thérapeutique, Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile, Toit pour Toi, résidences API Provence, MECS), représentent 42% des sorties.

Garantie Visale	Nombre
Non	16
Oui	7
<b>Total général</b>	<b>23</b>

Les jeunes bénéficiant d'un relogement dans le parc privé, résidence étudiante ou autre structure nécessitant une garantie visale ont pu obtenir cette dernière.

### Nombre de Contrats Jeune Majeur

Sur les 23 jeunes sortis en 2022, **11 d'entre eux bénéficiaient d'une prolongation de prise en charge dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur**. En moyenne, les jeunes ont pu bénéficier d'une prolongation de prise en charge d'une durée de trois mois.

Parmi les 12 autres jeunes sortants du dispositif en 2022 n'ayant pas bénéficié d'un CJM : 2 majeurs n'ont pas souhaité demander de Contrat Jeune Majeur, 1 jeune a été réorienté (mineur), 4 mineurs ont fugué avant leur majorité. Un seul jeune s'est vu refuser en 2022 sa demande de CJM. Deux autres jeunes ont été maintenus respectivement 18 et 28 jours, avec l'accord du Conseil Départemental, dans l'attente de leur orientation prévue. Les deux jeunes restants ont été maintenus sur décision de la Fondation le temps de concrétiser leur orientation.

**Enquête de satisfaction** : sur 23 sortants, seuls 9 jeunes ont répondu au questionnaire. Les questionnaires de satisfaction qui ont été renseignés sont plutôt positifs en ce qui concerne l'accueil et le suivi. Il en ressort que les points qui peuvent générer le plus d'insatisfaction concernent les locaux et leur aménagement.

Tableau des questionnaires de satisfaction de sortie - Service MNA

N°	I - Accueil et information lors de la premiere visite de l'etablissement															II - Les locaux et leur aménagement																			
	1.1 L'information recue lors de votre premiere visite concernant l'établissement ses missions et son fonctionnement					1.2 Les explications concernant les documents qui vous ont été remis: livret d'accueil, règlement de fonctionnement					1.3 La visite de l'établissement: rencontre des professionnels et visites des locaux					2.1 La propreté et l'entretien des locaux					2.2 La convivialité des locaux					2.3 La personnalisation des chambres									
	A	B	C	D	NC	A	B	C	D	NC	A	B	C	D	NC	A	B	C	D	NC	A	B	C	D	NC	A	B	C	D	NC					
1		1				1					1							1					1					1					1		
2	1					1					1					1					1					1					1				
3	1					1					1					1					1					1					1				
4	1					1					1					1					1					1					1				
5	1					1					1					1					1					1					1				
6	1					1					1					1					1					1					1				
7	1					1					1					1					1							1							
8		1						1					1					1			1					1					1				
9	1					1					1						1							1						1					1
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>					
<b>Légende</b>	<b>I - Accueil et information lors de la premiere visite de l'etablissement</b>															<b>Les locaux et leur aménagement</b>																			
A : Très satisfaisant	7 Très satisfaisant					2 satisfaisant					6 Très satisfaisant					1 Satisfaisant					2 peu satisfaisant														
B : Satisfaisant	8 Très satisfaisant					1 Peu satisfaisant					7 Très satisfaisant					1 Peu satisfaisant					1 Insatisfait														
C : Peu satisfaisant	8 Très satisfaisant					1 satisfaisant					6 Très satisfaisant					2 Peu satisfaisant					1 Insatisfait														
D : Insatisfaisant																																			
NC : Non concerné																																			

## Tableau des questionnaires de satisfaction de sortie - Service MNA

III - Organisation de la vie quotidienne																				IV - L'accompagnement					TOTAL					
3.1 La disponibilité du personnel					3.2 Le suivi santé					3.3 Le suivi de la professionnel					3.4 Le suivi administratif					4.1 Etes vous associé aux projets qui vous concernent en matière de scolarité, administratif et sportif										
A	B	C	D	NC	A	B	C	D	NC	A	B	C	D	NC	A	B	C	D	NC	A	B	C	D	NC	11					
1						1				1						1						1								11
1					1					1					1					1										11
1					1					1					1					1										11
1					1					1					1					1										11
1					1					1					1					1										11
1					1					1					1					1										11
	1					1							1			1				1										11
	1				1					1					1						1									11
7	2	0	0	0	7	2	0	0	0	8	0	0	1	0	7	2	0	0	0	7	2	0	0	0						99

### Légende

### Organisation de la vie quotidienne

### L'accompagnement

A : Très satisfaisant  
 B : Satisfaisant  
 C : Peu satisfaisant  
 D : Insatisfaisant  
 NC : Non concerné

**7 Très satisfaisant**  
**7 Très satisfaisant**  
**8 Très satisfaisant**  
**7 Très satisfaisant**  
**2 satisfaisant**  
**2 satisfaisant**  
**1 Insatisfait**  
**2 satisfaisant**

**7 Très satisfaisant**  
**2 satisfaisant**

## IV - GESTION DES MOYENS HUMAINS

Pour rappel, en 2021 une recomposition du secteur avait eu lieu avec le départ de plusieurs cadres. Nous avons profité de ce mouvement pour repenser notre organisation et avons ainsi choisi de créer deux domaines d'activités. Des postes de coordinateurs, « cadres de proximité » ont été mis en place sur presque chaque service.

A ce jour, l'équipe de cadre est composée de :

- 1 Directeur de Secteur
- 1 responsable d'activité enfance, qui a la gestion de la maison de l'Enfance de la Trinité, du placement à Domicile, du lieu Ressources, de l'Action Educative à Domicile, de Pélican et du Service à la Parentalité.
- 1 responsable d'activités jeunesse, qui gère les MECS Guitare et Villa Marie-Ange, un service d'accompagnement de Mineurs Non Accompagnés en diffus et une Plateforme de Services jeunes.
- 1 chef de service (Plateforme jeunes, Placement à domicile, Lieu ressource)
- 1 cheffe de service (Services généraux – maîtresses de maisons, cuisiniers, lingères, surveillants de nuit...)
- 6 coordinatrices (services éducatifs) : MECS Guitare, VMA, Trinité, MNA, AED, Pélican,

Ce renouvellement a permis de créer une nouvelle dynamique avec une meilleure transversalité sur le secteur, plus de projets communs et de la solidarité dans la gestion du quotidien.

En 2022, nous avons connu le départ de notre directrice Pierrette CAZALERE-JOUAN et de ce fait, l'arrivée d'un nouveau directeur Damien FRANCHETEAU. D'autres savoir-faire, d'autres idées qui nous ont menés à des nouveautés telles que la mise en place de réunions mensuelles pour chaque domaine d'activité. Ces instances permettent une meilleure communication, ainsi qu'un partage de connaissances ; nos pratiques respectives sont davantage lissées et mettent en lumière une meilleure cohésion appréciée par les salariés de chaque service.

En 2022, nous avons également été faces à un turn-over important dans les équipes de terrain et il a fallu innover afin de maintenir le fonctionnement des services. Nous avons ainsi recruté une ancienne bénévole, mais aussi des travailleurs sociaux aux formations diverses (animateurs, TISF, CESF...) alors que nos équipes étaient plutôt composées d'éducateurs spécialisés et de moniteurs éducateurs à l'origine. Cette stratégie a beaucoup apporté aux services, car dans les métiers de l'humain, la pluridisciplinarité permet d'être présents et compétents dans des champs encore plus diversifiés.

Toujours enclins à développer le pouvoir d'agir et dans l'optique de permettre à chacun de se sentir reconnu dans son savoir-faire, nous proposons aux équipes de participer à des groupes de travail transversaux sur le secteur.

Le fait de les rendre acteurs de projets innovants et un moyen sûr de transmettre les valeurs de la fondation, mais également de fidéliser les personnes sur des postes qui ne sont pas toujours évidents. C'est également un apport conséquent afin d'être certains de proposer des idées au plus près des besoins des personnes accompagnées.

En 2022, certains membres ont notamment pu participer à l'élaboration de projets présentés au CPOM.

## **FOND FRECON 2023**

Sur le domaine d'activité « jeunesse », nous avons également eu la chance de bénéficier d'une aide considérable de la part de Jean Frecon. Ce monsieur était une personne très engagée dans la fondation, notamment auprès du public adolescents et jeunes adultes. Investi, même dans la mort, il a fait le choix de léguer une partie de son capital afin de défendre la cause des jeunes les plus précaires.

Afin de faire honneur à son geste plus que vénérable, nous avons organisé un groupe de travail composé de travailleurs sociaux, de cadres, d'un administrateur et de la présidente de la fondation, pour réfléchir ensemble à un moyen d'utiliser au mieux ce legs en direction de nos jeunes.

En nous appuyant sur les problématiques rencontrées, nous avons fait le constat que la sortie du dispositif de l'ASE reste compliquée pour nos jeunes. Revenus trop bas pour prendre un appartement en passant par une agence immobilière, acheter le nécessaire à son installation, difficulté à financer l'accès au sport et à la culture, mobilité, soin... Afin de répondre à ces besoins, nous avons fait le choix de créer une commission à l'approche de la sortie des jeunes. Chacun pourra, soutenu par son éducateur référent, défendre un projet nécessitant un soutien financier. Ces commissions auront lieu tous les 3 mois.

La première aura lieu en février 2023.

#### 4.1 - Les formations effectuées en 2022 :

Intitulé des formations	Nbre de participants
Améliorer les pratiques, les postures et les collaborations au sein d'une équipe	54
Criminologie et victimologie	12
Formation GBG	18
Hygiène des aliments - PMS	4
Les troubles de la parentalité	13
Maltraitance	9
Nemo	75
Optimiser ses écrits professionnels	7
Pratiques, postures, collaborations et bientraitance	38
Gestion de la violence	15
Les troubles de la parentalité	20
PSSM	22
Prévention des risques de radicalisation	18
Le mineur non accompagné "un adolescent comme les autres"	9
Accompagnement juridique des MNA	1
Gestion de la violence	15
Traumatismes sexuels dans l'enfance	1
Initiation à la pratique du rétablissement	12
Le dispositif de protection de l'enfance et les compétences respectives du juge des enfants et du juge aux affaires familiales	7
Premiers secours en santé mentale	20
Examen psychologique de l'enfant et l'adolescent	1
Identité, genre et sexualité aujourd'hui, comment ados, familles et institutions y sont ils confrontés	2
Formation bureautique : Outlook gestion avancée	6
Formation Excel : Tableaux croisés dynamiques	6
Certification Maître d'apprentissage	4
DU Protection de l'enfance	1
Surveillant de nuit qualifié	1
Accompagnement VAE DEES	2
Exercices sur feu réel avec manipulation des extincteur, formation audiovisuelle et fonctionnement du Système de Sécurité incendie	1 pour les surveillants de nuits de chaque MECS 1 pour le site de GASSIN 1 pour chaque MECS et pour le service MNA
Evacuation nocturne	1 par an pour les trois MECS
Evacuation diurne	2 par an pour les trois MECS

## 4.2 - Les stagiaires et apprentis

### ➔ Les stagiaires accueillis en 2022

Nous avons accueilli au cours de l'année, 5 stagiaires sur le service MNA : 2 éducatrices spécialisées (stage long et court), 1 TISF, 1 CIP ainsi qu'une personne dans le cadre d'un stage de découverte des métiers du travail social.

### ➔ Contrat d'apprentissages :

En 2022, deux apprenties poursuivent leur apprentissage sur le service MNA, dans le cadre d'un BTS Gestion de la PME, et d'un Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé.

### Les bénévoles

**Deux bénévoles** sont intervenues en 2022 au sein du service MNA. Une dans l'objectif de dispenser des cours de français, le soutien scolaire et l'autre dans le cadre du projet « montreurs d'étoiles ».

## V – GESTION DES MOYENS TECHNIQUES ET EXTERNES

### 5.1 – Gestion des moyens externes

#### **ORGANISATION DE L'ÉCONOMAT ET PILOTAGE D'ACHAT**

La Fondation a fait le choix de deux centrales d'achat. C'est la cheffe des services généraux du secteur qui gère le stock et les flux des produits d'entretien. Concernant l'achat des produits d'entretien, malgré le contexte lié à la crise économique, le **domaine jeunesse** veille à l'utilisation de produits ménagers écolabels plus respectueux de l'environnement et moins toxiques.

Concernant les appartements, la Cheffe de Service est chargée d'établir les devis en lien avec les centrales d'achat pour tout ce qui concerne le linge et le matériel hôtelier.

#### **GESTION COMPTABLE**

La coordinatrice se rend tous les 15 jours au siège. Elle y rencontre la comptable « référente » du secteur EJF. Des points de contrôle du suivi de la régie et des Mooncard sont réalisés. Elle reste un appui technique pour la coordinatrice.

#### **MAINTENANCE ET SÉCURITÉ**

La Direction immobilière et technique est en charge de l'organisation et du suivi des travaux sur les établissements et des appartements. Elle gère les contrats de maintenance et assure les interventions techniques.

QUALICONSULT est notre prestataire de vérification en termes de sécurité.

Un registre de sécurité est tenu à jour au secrétariat ainsi qu'un échéancier « suivi des contrôles de sécurité » au sein de chaque structure.

Un tableau de suivi des contrôles des obligations en termes de sécurité est tenu par le secrétariat de chaque établissement.

Les levées de réserves sont désormais suivies par la direction de secteur avec dans leur gestion le soutien des services techniques de la Fondation.

Suite aux directives et consignes issues de la circulaire n° DGCS/SD2C/2016/261 du 17 août 2016 relative à la préparation aux situations d'urgence particulière pouvant toucher la sécurité des établissements d'accueil du jeune enfant ou des établissements relevant de la protection de l'enfance, une formation de mise en sûreté sur le secteur va être mise en place en début 2023 par Aqua Protection.

## **ENTRETIEN DES LOCAUX, DU MATÉRIEL ET DES VÉHICULES**

Depuis la réorganisation du service technique et la centralisation des postes au siège, les agents techniques de la Fondation organisent des interventions sur site une fois les demandes envoyées par la Coordinatrice ou la secrétaire sur le logiciel Synchroteams.

Une note interne précise aux utilisateurs des véhicules leurs responsabilités. La flotte des véhicules est sous contrat leasing avec Citroën.

Toute dégradation volontaire ou liée à la vétusté des locaux est réparée le plus rapidement possible sur tous les sites.

## **MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME RONDIER PTI (PROTECTION DU TRAVAILLEUR ISOLÉ)**

Ce système conjugue l'obligation d'assurer :

- D'une part, la protection des travailleurs isolés (en l'occurrence, les surveillants de nuit)
- D'autre part, d'assurer un travail de surveillance contrôlé auprès des enfants avec un rondier et un système de pointage sur des pastilles.

## VI - CONCLUSION

L'année 2022 a été source de projets en collaboration avec de nouveaux partenaires. Ils ont favorisé la transversalité et visé l'ouverture sur notre société.

L'inscription au sein du programme Rose de Jericho, l'organisation de camps durant l'année et des actions communes régulières avec les adolescents de la MECS La Guitare (moments de cuisine partagés notamment) ont été autant de leviers permettant d'accroître l'insertion sociale des jeunes accueillis.

Dans cette même dynamique, nous avons fait la tentative en 2022 d'initier une démarche de recherche de parrains/marraines à destination de notre public afin de répondre à l'attente exprimée par certains adolescents. Nous souhaitons également nous inscrire pleinement dans les volontés visées dans la loi du 7 Février 2022 en recherchant des moyens de mener à bien ces actions. La démarche effectuée ne nous a pas permis en 2022 de satisfaire tous les besoins des jeunes concernés. Ainsi, ce projet reste d'actualité et d'une grande importance. Il devra éventuellement être repensé, réajusté et modulé afin de pouvoir faire face à la demande de manière effective. En effet, toute initiative pouvant permettre aux adolescents de créer un lien différent et réduire voire rompre leur sentiment d'isolement devra être favorisée.

La co-construction et l'élaboration du projet de service auront également rythmé cette année. Cinq réunions de travail ont été organisées avec l'équipe éducative et avec le soutien de Jean-Luc Prades (sociologue à l'ADRAP) pour marquer le premier temps de construction du projet de service. Ce projet sera officiellement validé en 2023 respectivement par les représentants du Conseil de Vie Sociale et le Conseil d'Administration de la Fondation de Nice.

Enfin, dans une visée participative et dans l'objectif d'amélioration de la qualité proposée, se sont déroulées cette année les premières instances de Conseil de Vie Sociale.

Trois réunions ont eu lieu en 2022, avec une moyenne de 5 adolescents représentant différents groupes de jeunes. Au regard de l'augmentation de la capacité d'accueil prévue en 2023 (55 adolescents), il est possible que le format du CVS soit repensé. En effet, nous avons repéré qu'un nombre trop important de jeunes durant cette instance pouvait entraver une bonne circulation de la parole de chaque représentant. Ainsi, nous souhaitons être vigilants à ce que la répartition de cette dernière reste équitable pour que chaque représentant puisse mener à bien sa mission.

Des aménagements et des projets ont émané en réponse aux attentes exprimées par les groupes durant ces temps d'expression. Nous nous efforçons dans la mesure de ce qui est possible de répondre favorablement aux besoins exprimés afin de proposer un accompagnement toujours plus adapté.

Ainsi, par exemple, sur la base de leurs conseils, nous avons remplacé et changé les modèles de certains équipements décrits par les jeunes comme fragiles (sommiers, canapés notamment).

L'augmentation de certaines allocations a également été mise en œuvre : 10 euros par mois pour internet (dans l'attente de l'installation du Wifi), et une revalorisation du budget alimentation au regard de l'inflation, dès Janvier 2023 (demande exprimée au CVS de Décembre 2022).

Sur l'amélioration de la qualité du suivi, les adolescents ont pu, durant ces instances, exprimer leurs attentes sur certaines activités à proposer, mais aussi sur les liens attendus entre le travailleur social et les employeurs ou les établissements scolaires. Ils ont exprimé également la volonté d'être informés sous un format spécifique (livret) de leurs droits en tant que salariés (apprentis) mineurs.

Enfin, en novembre 2022, le service a été inspecté par le conseil départemental. Nous attendons à ce jour un retour formalisé. Des préconisations seront certainement prescrites. Pour autant, nous ne doutons pas de la qualité de notre offre de service.

## VIII - PERSPECTIVES 2023

Nous poursuivrons cette année, le renouvellement de certaines collaborations et/ou partenariats :

En renforçant les liens avec l'auto-école sociale de la Fondation, outre l'accompagnement au permis pour certains jeunes orientés, en menant de nouvelles actions portant sur la prévention des risques routiers ;

Le renouvellement du projet « Montreurs d'étoiles » cette année, en partenariat avec France Fraternités et l'Observatoire de Nice.

De nouvelles collaborations sont envisagées avec la Mission Locale de Nice et le service d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) de la Fondation de Nice ; notamment sur la question de l'accompagnement des jeunes majeurs sortis ou futurs sortants.

Sur demande des adolescents lors du dernier Conseil de Vie Sociale en 2022, une passerelle est à créer avec un city stade de Nice (Mairie de Nice), qui sera réservé de manière hebdomadaire pour permettre aux jeunes de se rencontrer de manière ritualisée autour d'un match de football amical, en présence de l'équipe éducative.

Concernant l'équipement des appartements, nous espérons pouvoir expérimenter dès 2023 sur certains logements, la mise en place du Wifi avec notre partenaire KOESIO.

Après l'écriture du projet d'établissement en 2022, nous consacrerons l'année 2023 à la rédaction du règlement de fonctionnement.

Afin de faciliter la rédaction des écrits professionnels et permettre un environnement favorable à la réalisation de ces derniers, seront mis en place dès le début de l'année 2023, 4 heures de télétravail mensuel pour chaque travailleur social. Cette optimisation du temps de travail consacré aux écrits était une demande de l'équipe, dans l'objectif de réduire le temps passé sur site dédié à cette tâche ; temps qui se trouvait entravé ou ralenti du fait de l'environnement de travail (bureau partagé, sollicitations des adolescents, gestion des imprévus, etc.).

Les formations collectives qui seront favorisées en 2023, sous réserve de la disponibilité des organismes en question, concerneront la démarche d'accès à l'autonomie, et une formation juridique plutôt axée sur la régularisation dans le cadre d'un approfondissement (démarches préfectorales notamment).

Enfin, l'augmentation de la capacité d'accueil en 2023 nous permettra d'accueillir à terme 55 adolescents. De manière proportionnelle à cette augmentation, trois logements supplémentaires s'intégreront à notre service. L'équipe éducative se verra renforcée, il est prévu par ailleurs la pérennisation d'un poste de psychologue dédié au service MNA (0,40 ETP). Pour ce dernier poste, la modalité de suivi en intégrant la démarche "d'aller-vers" restera favorisée puisqu'elle semble actuellement adaptée à notre public adolescent en diffus.

Enfin, l'année 2023 sera consacrée également à la renégociation du CPOM où certains projets pourraient voir le jour comme un service accompagnants les jeunes sortants, la location d'un lieu hébergement polyvalent dans l'arrière-pays... Ce sera aussi le temps de l'évaluation selon la nouvelle méthode établie par la HAS.



### Présidence

60, rue Gioffredo • 06000 Nice  
Tél. 04 93 13 90 67 • [presidence@fondationdenice.org](mailto:presidence@fondationdenice.org)

### Siège social

Casa-Vecchia • 8, avenue Urbain-Bosio • 06300 Nice  
Tél. 04 97 08 82 30 • [siege@fondationdenice.org](mailto:siege@fondationdenice.org)

[www.fondationdenice.org](http://www.fondationdenice.org)



En partenariat actif pour la mise en œuvre des politiques publiques



La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu en 2020 le label «Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale» (ESUS).



Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.